

les donations, quelque décisives qu'elles fussent dans les termes, n'avaient de valeur réelle qu'autant qu'elles étaient garanties par des protecteurs puissants, c'est pourquoi les religieuses de Beaulieu sollicitèrent la protection du Saint-Siège.

En 1120, le pape Calixte II, de passage à Lyon, donne aux fondateurs une bulle confirmative des privilèges accordés par l'archevêque. Cette bulle est adressée à Pétronille de Chemillé, abbesse de Fontevrault.

En 1132, nouvelle bulle, concédée par le pape Innocent II et adressée cette fois à Julienne (20), prieure de Beaulieu, qui avait succédé à Agarde (21), morte en 1130.

Après Julienne, les religieuses élurent pour lui succéder Alcharde (22), mentionnée aussi dans un document signé par le pape Innocent II (1142). Cette prieure eut la gloire d'achever la construction du monastère de femmes et de célébrer, le 8 mars 1143, la consécration de sa première église dont La Mure nous a laissé la description : « Cette église dit-il, est faite en forme de croix ; le chœur regardant l'orient ; avec la petite nef, pour le peuple et avec le chœur des religieuses en bas représente le tronc et les deux chapelles, qui sont à côté du haut chœur, représentant les deux croisillons. Le grand autel est dédié sous le vocable

(20) Callixte II occupa le trône pontifical de 1118 à 1124.

(21) Julienne. Il est fait mention d'elle dans l'obituaire de l'église de Lyon « Julienne a donné un aube à l'autel de la Vierge et pour la construction de l'église métropolitaine 60 sols... » *Juliana femina, quæ dedit altari beatæ Mariæ albam unam et in opere majoris ecclesiæ sexaginta solidos* (Cf. *Obit. Eccl. lugd.* p. Guigue, p. 44).

(22) Alcharda. Nous ne connaissons que son nom. (*Alcharda priorissa Belli loci conventus.*) Cf. La Mure, *op. cit.*)